

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 34**21 janvier 1999****SOMMAIRE**

Adélie Investissements S.A., Luxembourg	page 1621	Likörfabrik Kroatzbeere, GmbH, Luxembourg	1611
Aludore International S.A., Luxembourg	1628	Luxalith, S.à r.l., Remich	1609, 1610
Aluglobe International S.A., Luxembourg	1627	Lxcom, S.à r.l., Luxembourg	1596
Beryss Holding S.A., Luxembourg	1630	M & C Investments S.A., Luxembourg	1605
BIL Luxpart, Sicav, Luxembourg	1588, 1589	Merit Holding S.A., Luxembourg	1607
Bouton d'Or, S.à r.l., Luxembourg	1625	Merrill Lynch International Bank Limited, Company limited by shares, United Kingdom, London	1594
Cofirem S.A., Luxembourg	1589	ME-Security S.A., Ehlerange	1601
Compagnie Européenne de Participation Mobilier (CEPAM) S.A., Luxembourg	1590	Metalux S.A., Hesperange	1608
Comptoir des Produits Naturels, S.à r.l., Luxembourg	1590	M.M.C. & A. S.A., Capellen	1599
Comptoir Luxembourgeois du Carrelage S.A., Bettembourg	1588	Molino Beverages Holding S.A., Luxembourg	1600
Derketo Holding S.A., Luxembourg	1591	Oceanodiez, S.à r.l., Junglinster	1598
DS Segre S.A., Luxembourg	1591	Paintly S.A., Luxembourg	1604
Editions d'Letzeburger Land, S.à r.l., Luxembourg	1591	Paratus S.A., Wiltz	1600
Efulux, S.à r.l., Luxembourg	1592	Peinture Guy Lamard S.A., Clemency	1604
Emerging Markets Select Management Company S.A., Senningerberg	1592	Perlmär S.A., Luxembourg	1606
Entreprise de Construction Générale S.A.	1589	Phitex S.A., Luxembourg	1605
Entreprise J.-P. Becker S.A., Luxembourg	1592	Pneu S.A., Luxembourg	1604
Eurobridge Holding S.A., Luxembourg	1593	Polaris S.A., Luxembourg	1611
European Circuits S.A., Luxembourg	1594	Polowanie S.A., Luxembourg	1612
European Company of Guaranty and Investment S.A., Luxembourg	1594	Primet (Luxembourg) S.A., Luxembourg	1612
European Income & Growth Fund	1590	Progrès Familial S.A., Luxembourg	1613
Eurovestors S.A., Luxembourg	1592	Properties International Investment S.A., Luxembg Remirez-Investments, S.à r.l., Luxembourg	1612, 1613
Falcon Mines S.A., Luxembourg	1594	Racordfin S.A., Luxembourg	1615
Faune Holding S.A., Luxembourg	1595	RMC Finance Holding S.A., Luxembourg	1613, 1614
Felofin Holding S.A., Luxembourg	1595	Royale UAP IARD S.A., Luxembourg	1615
Finance Immobilière Holding S.A., Luxembourg	1592	Royale UAP S.A., Luxembourg	1615
Financière de Lorraine S.A.H., Luxembourg	1591	Royale UAP Vie S.A., Luxembourg	1616
Grax Trading S.A., Luxembourg	1593	RTV Dacia Luxembourg S.A., Luxembourg	1616
Grenimages S.A., Luxembourg	1596	Samofin International S.A., Luxembourg	1617
GS Segre S.A., Luxembourg	1597	1999, S.à r.l., Mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, Luxembourg	1597, 1598
Hochston S.A., Luxembourg	1597	Scomtech, S.à r.l., Grevenmacher	1617
Honeybee Holding S.A., Luxembourg	1598	Security Capital European Realty Management S.A., Luxembourg	1618
Immobilière de Berchem A.G., Luxembourg	1586	Sefolux, S.à r.l., Luxembourg	1618
Immobilière de Gestion Financière S.A., Luxembourg	1599	Selwer S.A., Luxembourg	1617
Internationale Fôret Noire S.A., Luxembourg	1599	SKS Group S.A., Mamer	1632
Jardin Fleuri, S.à r.l., Luxembourg	1595, 1596	Spura S.A.H., Luxembourg	1609
Kalon B.V., S.à r.l., Luxembourg	1606	Tradicar, S.à r.l., Strassen	1618
(Hans) Klaeser Luxembourg, GmbH, Walferdingen	1606	Universal Services S.A., Luxembourg	1619, 1621
Laure, S.à r.l., Mersch	1607	Wear Investment S.A., Luxembourg	1624, 1625

IMMOBILIÈRE DE BERCHEM A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents.

Im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig, den achtundzwanzigsten Oktober.
Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

- 1.- Die anonyme Gesellschaft LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A. mit Sitz in Luxemburg, hier vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder, Dame Gisèle Klein, Privatbeamtin, und Herrn Jeannot Mousel, Privatbeamter, beide wohnhaft in Belvaux.
 - 2.- Die Gesellschaft LFS TRUST LIMITED, mit Sitz in Dublin, hier vertreten durch zwei Direktoren, Herrn Jeannot Mousel und Dame Gisèle Klein, vorgenannt.
- Vorgenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung IMMOBILIÈRE DE BERCHEM AG gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist für den Eigengebrauch der An- und Verkauf sowie deren Vermietung von Immobilien im In- und Ausland, sowie jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, im In- und Ausland.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 1.500.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von fünfzehntausend Luxemburger Franken (LUF 15.000,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegrafisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels Einschreibebrief beziehungsweise im Falle der Einberufung einer zweiten Generalversammlung mittels Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in Luxemburg an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Donnerstag des Monats Juni um 10.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 1999.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann zu jedem Augenblick eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen. Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Art. 17. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind.

Falls einer oder mehrere Gesellschafter nicht anwesend oder vertreten sind, so muss eine zweite Generalversammlung einberufen werden.

Diese zweite Generalversammlung kann gültig über die gleiche Tagesordnung befinden, auch wenn ein oder mehrere Gesellschafter nicht anwesend oder vertreten sind, falls ihr durch den Verwaltungsrat nachgewiesen werden kann, dass der oder die nicht anwesenden Gesellschafter vom Verwaltungsrat mittels Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung, an der letzten, der Gesellschaft mitgeteilten Adresse, einberufen worden sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 1998.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5 % (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10 % (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaft erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf sechzigtausend Luxemburger Franken (LUF 60.000,-).

Kapitalzeichnung

Die einhundert (100) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Die Gesellschaft LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., vorerwähnt, fünfzig Aktien	50
2.- Die Gesellschaft LFS TRUST LIMITED, vorerwähnt, fünfzig Aktien	50
Total: einhundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100 %) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einer Million fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 1.500.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei; diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

- a) LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A. mit Sitz in Luxemburg;
- b) LFS TRUST LIMITED mit Sitz in Dublin (Irland);
- c) FIDUCIAIRE ARBO S.A. mit Sitz in Wiltz.

3.- Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A. mit Sitz in Luxemburg.

4.- Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird ernannt:

LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., vorgeannt.

Die Generalversammlung bestimmt, dass der Vorsitzende des Verwaltungsrates die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift ohne finanzielle Beschränkung verpflichten kann.

5.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgeannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Mousel, G. Klein, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 112S, fol. 9, case 9. – Reçu 15.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 19. November 1998.

P. Bettingen.

(48133/202/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DU CARRELAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, rue de Dudelange, Z.I. Scheleck II.

R. C. Luxembourg B 56.978.

Il résulte d'une déclaration de Monsieur Régis Pauly du 14 novembre 1998 que ce dernier a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur de la société anonyme COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DU CARRELAGE S.A., préqualifiée, fonctions dans lesquelles il y a été nommé par résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 1998.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

R. Pauly.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48193/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

BIL LUXPART, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.211.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 11, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1998.

Pour BIL LUXPART, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature Signature

(48164/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

BIL LUXPART, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.211.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1998, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. André Roelants, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Philippe Haquenne, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Pierre-Marie Valenne, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. François Pauly, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Marc Hoffmann, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Frank N. Wagener, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Alain Vanlanden, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Joost Rieter, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg.

Pour BIL LUXPART, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48165/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

COFIREM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.483.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 30, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour COFIREM S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(48189/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

COFIREM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.483.

Avec effet au 13 novembre 1998, la société CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg S.A., 27, avenue Monterey, Luxembourg, dénonce le domicile établi en ses locaux de la société COFIREM S.A. de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à Vlessart, Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Obercorn et Madame Francine Herkes, employée privée, demeurant à Luxembourg donnent leur démission en tant qu'administrateurs.

En même temps, Monsieur Christian Agata, employé privé, demeurant à Wecker, donne sa démission en tant que Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 13 novembre 1998.

Pour COFIREM S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48190/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION GENERALE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.640.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la société et datée du 12 novembre 1998, que le siège social a été dénoncé avec effet au 12 novembre 1998.

Pour réquisition
Signature

L'Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(48206/796/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

COMPTOIR DES PRODUITS NATURELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund.

EXTRAIT

La société à responsabilité limitée COMPTOIR DES PRODUITS NATURELS, S.à r.l. avec siège social à L-8039 Strassen, 11, rue des Prés,

constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 18 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 511 du 6 octobre 1995,

qu'il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 novembre 1998,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1998, volume 846, folio 8, case 8,

que le siège social de la société a été transféré de L-8039 Strassen, 11, rue des Prés à L-2449 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund et que l'article deux premier alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} Alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Pour extrait conforme

F. Kessler

(48194/219/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

COMPTOIR DES PRODUITS NATURELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 1998.

F. Kessler.

(48195/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION MOBILIER (CEPAM) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue du Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 38.519.

Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 octobre 1998

La démission de Monsieur Viscardo Zoffoli de sa fonction d'administrateur-délégué est acceptée.

Monsieur Viscardo Zoffoli est confirmé dans son mandat d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 19 octobre 1998.

**COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION
MOBILIER (CEPAM) S.A.**

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48192/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

EUROPEAN INCOME & GROWTH FUND.*Notice of Liquidation*

EUROPEAN INCOME & GROWTH FUND («the Fund») has been put into liquidation as of 14th June 1995 because of a continuous reduction of its size. The Board of Directors of EUROPEAN INCOME & GROWTH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. («the Management Company») resolved that the calculation of the net asset value per share and the subscriptions and redemption be suspended as from 14 th June 1995 at 4:30 p.m. (Luxembourg) time.

It was resolved that the Fund would cease to exist with effect from 14th June 1995 and the liquidation proceeds be paid to the shareholders in proportion to the number of shares held by each of them on 23rd June 1995 or as soon as possible thereafter. Any balance of liquidation proceeds have been deposited in escrow with the Caisse des Consignations in Luxembourg.

It was further resolved that on completion of the liquidation, the accounts and the records of EUROPEAN INCOME & GROWTH FUND would be kept for a period of five years at the offices of FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., L-2633 Senningerberg.

The Board of Directors of
EUROPEAN INCOME & GROWTH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48213/644/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

DERKETO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.584.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue extraordinairement en date du 16 octobre 1998 au siège social*

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de feu Monsieur Odd Andreassen.

Pour extrait conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 34, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48200/520/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

DS SEGRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 octobre 1998 que M. Dick Segersten et non pas Sergertsen, Hallonstigen 3, SE-703 60 Örebro, Suède, a été nommé administrateur de la société (co-opts) en remplacement de Madame Edmée Hinkel, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat se terminera après l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 1999.

Luxembourg, le 18 novembre 1998.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(48201/779/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

EDITIONS D'LETZEBURGER LAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 62, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 19.029.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 juin 1998

Le conseil d'administration décide de nommer gérant des EDITIONS D'LETZEBURGER LAND, S.à r.l. M. Mario Hirsch, rédacteur en chef, demeurant à Luxembourg.

Vis-à-vis des banques, la société est valablement engagée jusqu'à un montant de LUF 300.000,- par les signatures conjointes du gérant, M. Mario Hirsch et de M. Marc Gerges, journaliste, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
J. Kinsch
Président

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48202/226/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

FINANCIERE DE LORRAINE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 13, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48221/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

FINANCIERE DE LORRAINE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 13, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48222/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

EFULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 53.565.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 12 janvier 1996, acte publié au Mémorial C n° 153 du 28 mars 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 octobre 1997, acte publié au Mémorial C n° 125 du 27 février 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EFULUX, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(48203/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

EMERGING MARKETS SELECT MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, European Bank & Business Centre.

R. C. Luxembourg B 47.803.

Notice is hereby given that the Consolidated Management Regulations of EMERGING MARKETS SELECT MANAGEMENT COMPANY S.A. as amended on 11 June 1998 are available upon request at the registered office of the Company.

The Board of Directors of

EMERGING MARKETS SELECT MANAGEMENT COMPANY S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48204/644/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

ENTREPRISE J.-P. BECKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 25, rue d'Oradour.

R. C. Luxembourg B 20.154.

Constituée par-devant M^e Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 1983, acte publié au Mémorial C n° 70 du 16 mars 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 août 1986, acte publié au Mémorial C n° 319 du 15 novembre 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 février 1990, acte publié au Mémorial C n° 301 du 29 août 1990.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE J.-P. BECKER S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(48207/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

EUROVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 35.551.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour la société

Signatures

(48214/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

FINANCE IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 17.944.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 514, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Signatures.

(48220/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

EUROBRIDGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 25.842.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 34, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(48208/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

EUROBRIDGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 25.842.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 34, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(48209/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

EUROBRIDGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 25.842.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 9 avril 1998 au siège social.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Sean O'Brien aux fonctions d'Administrateurs de la société, nommé en remplacement de Monsieur Serge Tabery, Administrateur démissionnaire. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Serge Tabery pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant à Metzert (Belgique),
- Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Schweich,
- Monsieur Sean O'Brien, employé privé, demeurant à Bereldange.

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 34, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48210/520/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

GRAX TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 39.576.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 novembre 1998

- COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., ayant son siège social au 41, avenue de la Gare à Luxembourg a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 6, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48225/794/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

EUROPEAN CIRCUITS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 54.180.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 novembre 1998

La société FIDUCIAIRE ARTHUR ANDERSEN, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg est nommé commissaire à la liquidation.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 28, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48211/595/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

EUROPEAN COMPANY OF GUARANTY AND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

(48212/224/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

FALCON MINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 39.774.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48215/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

FALCON MINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 39.774.

Par décision de l'assemblée générale ajournée des actionnaires en date du 31 juillet 1998:

- Les comptes au 31 mars 1998 sont approuvés à l'unanimité.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire, notamment:
 - M. A. D. Beattie, 4 Munn Road, Matsheumhlope, Bulawayo, Zimbabwe.
 - M. C. P. Jousse, 27 Steppes Road, Colne Valley, Chisipite, Zimbabwe.
 - Mr. D. C. Marshall, 32 Sherwood Road, Durban North, Afrique du Sud.
 - M. J. M. Robotham, Brickwall Farmhouse, Kiln Lane, Ciophill, Bedford, Angleterre.
 - M. P. Latilla-Campbell, 233 Leopold Takawire Avenue, Bulawayo, Zimbabwe.

Commissaire

PIM GOLDBY S.C., of «Lys Royal», 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.
Luxembourg, le 31 juillet 1998.

*Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée*

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48216/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

MERRILL LYNCH INTERNATIONAL BANK LIMITED, Company limited by shares.

Registered office: United Kingdom, London EC2Y 9LY, 25, Ropemaker Street.
Registered in England (no. 106 2001).

The balance sheet as at December 26th, 1997, the consolidated accounts as at December 26th, 1997, the related report of Directors and the related report of the Statutory Auditor, registered in Luxembourg, on November 19th, 1998, Vol. 514, Fol. 33, Case 9, have been deposited at the Record Office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 20th, 1998.

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, November 17th, 1998.

Signature.

(48254/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

FAUNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.514.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1998, Monsieur Pierantonio Dal Lago, expert-comptable, demeurant à Vicenza, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Charles Muller, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour FAUNE HOLDING S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48217/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

FELOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.415.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Un Mandataire

(48218/273/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

FELOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.415.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 novembre 1998 que le mandat des organes sociaux sortants a été reconduit pour une nouvelle période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48219/273/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

JARDIN FLEURI, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
H. R. Luxemburg B 52.510.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den dreissigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitze zu Junglinster.

Ist erschienen:

Herr Erwin Gehl, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in L-5445 Schengen, 85, route du Vin.

Welcher Komparent ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung JARDIN FLEURI, S.à r.l., mit Sitz in L-3512 Düdelingen, 163, avenue de la Libération, R. C. Luxemburg B Nummer 52.510, wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. September 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 636 vom 14. Dezember 1995, mit einem Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF).

Der Komparent erklärt der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung JARDIN FLEURI, S.à r.l. zu sein und ersucht den amtierenden Notar die von ihm in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird nach L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, verlegt.

Zweiter Beschluss

Nach dieser erfolgten Sitzverlegung wird Artikel 2 Absatz 1 der Statuten geändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünfzehntausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vostehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Gehl, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 novembre 1998, vol. 504, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 18. November 1998.

J. Seckler.

(48239/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

JARDIN FLEURI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 52.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 1998.

J. Seckler.

(48240/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**LXCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GLOBAL ONE - THE SOFTWARE COMPANY, S.à r.l.).**

Siège social: L-1351 Luxembourg, 13, rue du Commerce.

EXTRAIT

Suivant assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 27 octobre 1998, enregistrée à Capellen, le 3 novembre 1998, volume 414, folio 6, case 10, de la société à responsabilité limitée GLOBAL ONE - THE SOFTWARE COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-1351 Luxembourg, 13, rue du Commerce, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 557 du 10 octobre 1997, le nom de la société a été changé en LXCOM, S.à r.l.

Suite à ce changement de nom, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de LXCOM, S.à r.l.»

Pour réquisition

A. Weber

Le Notaire

(48223/236/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**LXCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GLOBAL ONE - THE SOFTWARE COMPANY, S.à r.l.).**

Siège social: L-1351 Luxembourg, 13, rue du Commerce.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48224/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

GRENIMAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 13, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48226/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

GRENIMAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 13, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48227/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

GS SEGRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 octobre 1998 que M. Göran Segersten et non pas Segertsen, Idrottsvägen 64, SE-702 32 Örebro, Suède, a été nommé administrateur de la société (co-opts) en remplaçant Madame Edmée Hinkel, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat se terminera après l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 1999.

Luxembourg, le 18 novembre 1998.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(48228/779/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

HOCHSTON S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.582.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour HOCHSTON S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(48229/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

HOCHSTON S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.582.

L'assemblée générale statutaire du 15 mai 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour HOCHSTON S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48230/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

1999, S.à r.l., MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 29, rue Zithe.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 28 octobre 1998, enregistrée à Capellen en date du 30 octobre 1998, volume 414, folio 3, case 8,

- que suite à la cession de parts intervenue, le capital est à modifier comme suit:

- Monsieur Bernard Borceux, informaticien, demeurant à B-Ottignies	375
- Monsieur Jean-Pierre Dewaele, informaticien, demeurant à B-Bruxelles	60
- Monsieur Steve Dept, traducteur, demeurant à B-Court-Saint-Etienne	60
- Monsieur Eric Thiry, expert comptable, demeurant à Luxembourg	5
Total: Cinq cents (500) parts sociales	500

- que l'assemblée a décidé d'accepter la démission de son gérant unique Monsieur Eric Thiry, prénommé, et lui a accordé décharge pour l'accomplissement de son mandat;

- que l'assemblée a décidé de nommer Monsieur Jean-Pierre Dewaele, prénommé, en tant que gérant unique de la prédite société.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique;

- que l'assemblée a décidé d'étendre son objet social à traduction, agences commerciales et par conséquent elle a décidé de modifier l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet:

a) tant pour son propre compte que pour compte de tiers, la promotion, la négociation, la vente, l'échange, la location, la construction, la transformation, la direction de projet (marketing etc), l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers bâtis et non bâtis.

b) la présentation de services relatifs à la comptabilité et la domiciliation de sociétés et d'autres entreprises ainsi que toute activité accessoire pour la réalisation de ces services tels que le conseil, la recherche et les études commerciales, l'établissement de déclarations fiscales, la surveillance et le contrôle de sociétés, sans toute fois tomber dans le champs d'application de la profession du réviseur d'entreprise et de l'expert comptable.

c) informatique

d) traduction

e) agences commerciales.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 12 novembre 1998.

A. Biel.

(48257/203/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

1999, S.à r.l., MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 29, rue Zithe.

Statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48258/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

HONEYBEE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 14.148.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour HONEYBEE HOLDING S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(48231/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

HONEYBEE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 14.148.

L'assemblée générale statutaire du 21 mai 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Vincenzo Arnó en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour HONEYBEE HOLDING S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48232/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

OCEANODIEZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 65.558.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Madame Josette Helle, retraitée, demeurant à F-34250 Palavas Les Flots, Capitainerie du Port de Plaisance (France), ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Palavas Les Flots, le 8 octobre 1998.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

La comparante est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée OCEANODIEZ, S.à r.l., ayant son siège social à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach, R.C. Luxembourg B numéro 65.558, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juillet 1998, en voie de publication au Mémorial C,

au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

La comparante en tant qu'associé unique a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée OCEANODIEZ, S.à r.l.

L'associé unique déclare que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 novembre 1998, vol. 504, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 1998.

J. Seckler.

(48264/231/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

IMMOBILIERE DE GESTION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 27.858.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48233/714/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

IMMOBILIERE DE GESTION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 27.858.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le
1^{er} septembre 1998 à 16.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 14 juillet 1998 de Monsieur Nasir Abid, comme Administrateur, en remplacement de Monsieur Edmond Ries, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 36, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48234/714/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

M.M.C. & A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 60, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 42.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 13, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48259/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

INTERNATIONALE FORET NOIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 21.728.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour INTERNATIONALE FORET NOIRE S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(48236/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

MOLINO BEVERAGES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 51.054.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 1998, les mandats des administrateurs:

- Messieurs Constantinos Leventis, George A. David, Andrew A. David et IRIAL FINAN ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de 1998;

PricewaterhouseCoopers, Marousi-Athènes ont été nommés commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de 1998.

Luxembourg, le 17 novembre 1998.

Pour MOLINO BEVERAGES HOLDING S.A.

SOFINEX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48260/783/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

PARATUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9537 Wiltz, 98, rue Charles Lambert.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARATUS S.A. ayant son siège social à L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyges-Walch de résidence à Luxembourg en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 261 du 21 avril 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 62.626,

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Thierry Hernalsteen, indépendant, demeurant à B-1050 Bruxelles, 91/3, rue Américaine,

qui désigne comme secrétaire Madame Elisabeth Schaack, employée privée, demeurant à Hinkel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Hologne, comptable, demeurant à B-1081 Bruxelles, 80, rue Omer Lepreux.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège vers L-9537 Wiltz, 98, rue Charles Lambert et modification afférente de l'article trois premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Wiltz.

2.- Modification de l'objet social et modification afférente de l'article quatre des statuts premier alinéa comme suit:

Art. 4. Premier alinéa. La société a pour objet la production, la réalisation et la commercialisation sous quelque forme que ce soit de tout projet audiovisuel, photographique et informatique, ainsi que la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-9537 Wiltz, 98, rue Charles Lambert et de modifier en conséquence l'article trois premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Wiltz.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'étendre l'objet social et de modifier en conséquence l'article quatre premier alinéa des statuts comme suit:

Art. 4. Premier alinéa. La société a pour objet la production, la réalisation et la commercialisation sous quelque forme que ce soit de tout projet audiovisuel, photographique et informatique, ainsi que la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 30.000,- LUF

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hernalsteen, E. Schaack, J.-P. Hologne, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1998, vol. 111S, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 novembre 1998.

P. Decker.

(48266/206/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**ME-SECURITY S.A., Société Anonyme,
(anc. ME-SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**
Siège social: Ehlerange, Zaré-Ouest.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée ME-SECURITY, S.à r.l. avec siège social à L-4510 Oberkorn, 53, rue de Belvaux, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 mars 1997, publié au Mémorial C de 1997 page 16592, ici représentée par son gérant unique et un de ses associés:

- Monsieur Nicolas Bour, électro-installateur, demeurant à L-3453 Dudelange, 9, am Boujel.

- Monsieur Patrick Huss, maître électro-installateur, demeurant à L-4510 Oberkorn, 53 rue de Belvaux.

2.- Monsieur Nicolas Bour, électro-installateur, demeurant à L-3453 Dudelange, 9, am Boujel, agissant en son nom personnel.

3.- Monsieur Patrick Huss, maître électro-installateur, demeurant à L-4510 Oberkorn, 53, rue de Belvaux, agissant en son nom personnel.

4.- Monsieur Romain Schumacher, conseil comptable et fiscal, demeurant à L-8393 Olm, 11, rue des Prés.

Lesquels comparants ont prié le notaire d'acter leurs déclarations comme suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Cession de deux cent cinquante (250) parts sociales par Monsieur Patrick Huss, prénommé, à Monsieur Romain Schumacher, prénommé.

Acceptation de la cession par la société ME-SECURITY, S.à r.l.

2) Augmentation du capital social à concurrence d'un million de francs (1.000.000,- Francs) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,- Francs) à un million cinq cent mille francs (1.500.000,- Francs) par l'émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- Francs) chacune.

- Souscription de trois cent cinquante (350) parts sociales nouvelles par Madame Jeannette Pepin, employée privée, demeurant à L-8562 Schweich, 5, Bockwé, et libération en espèces de chaque part sociale nouvelle pour sa valeur nominale de mille francs (1.000,- francs) chacune.

- Souscription de trois cents (300) parts sociales nouvelles par Monsieur Peter Respondek, dipl. Wirtschaftsingenieur, demeurant à D-92318 Neumarkt, 15, Oberer Lärher Weg, et libération en espèces de chaque part sociale nouvelle pour sa valeur nominale de mille francs (1.000,- francs) chacune.

- Souscription de trois cent cinquante (350) parts sociales nouvelles par Monsieur Romain Schumacher, prénommé, et libération en espèces de chaque part sociale nouvelle pour sa valeur nominale de mille francs (1.000,- francs) chacune.

- 3) Conversion de la société en une société anonyme (commerciale).
 - 4) Conversion de la structure de la société en celle d'une société anonyme (commerciale).
 - 5) Adoption de nouveaux statuts pour réaliser les précédentes résolutions.
 - 6) Nomination d'un conseil d'administration et d'un commissaire aux comptes.
- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les parts sociales de la société ME-SECURITY, S.à r.l., prénommée, se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Nicolas Bour, prénommé	250
- Monsieur Patrick Huss, prénommé	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Par les présentes, Monsieur Patrick Huss, prénommé, déclare céder et transporter deux cent cinquante (250) parts sociales qu'il détient dans la prédite société ME-SECURITY, S.à r.l. à Monsieur Romain Schumacher, prénommé, qui accepte, avec l'accord exprès et formel de l'autre associé Monsieur Nicolas Bour, prénommé. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de deux cent cinquante mille francs (250.000,- Francs) dont bonne et valable quittance.

La société ME-SECURITY, S.à r.l., prénommée, et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de les lui signifier par huissier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue le capital de la société ME-SECURITY, S.à r.l. se trouve réparti comme suit:

- Monsieur Nicolas Bour, prénommé	250
- Monsieur Romain Schumacher, prénommé	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million de francs (1.000.000,- Francs) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,- Francs) à un million cinq cent mille francs (1.500.000,- Francs) par l'émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- Francs) chacune.

Souscription - Libération

Ensuite, Madame Jeannette Pepin, prénommée, a déclaré souscrire trois cent cinquante (350) parts sociales nouvelles pour la valeur nominale de mille francs (1.000,- francs) chacune, lesquelles ont été intégralement libérées par le versement en espèces d'un montant de trois cent cinquante mille francs (350.000,- francs).

Monsieur Peter Respondek, prénommé, a déclaré souscrire trois cents (300) parts sociales nouvelles pour la valeur nominale de mille francs (1.000,- francs) chacune, lesquelles ont été intégralement libérées par le versement en espèces d'un montant de trois cent mille francs (300.000,- francs).

Monsieur Romain Schumacher, prénommé, a déclaré souscrire trois cent cinquante (350) parts sociales nouvelles pour la valeur nominale de mille francs (1.000,- francs) chacune, lesquelles ont été intégralement libérées par le versement en espèces d'un montant de trois cent cinquante mille francs (350.000,- francs).

La preuve a été rapportée au notaire soussigné que la somme d'un million cinq cent mille francs (1.500.000,- Francs) se trouve à la disposition de la société (500.000,- francs de capital actuel + 1.000.000,- francs d'augmentation de capital).

A la suite de cette augmentation de capital, le capital social souscrit et libéré de la société se trouve réparti comme suit:

- Monsieur Nicolas Bour, prénommé	250
- Monsieur Romain Schumacher, prénommé	600
- Madame Jeannette Pepin, prénommée	350
- Monsieur Peter Respondek, prénommé	300
Total: mille cinq cents parts sociales	1.500

Troisième résolution

L'assemblée décide la conversion de la société en une société anonyme (commerciale).

Quatrième résolution

L'assemblée décide la conversion de la structure de la société en celle d'une société anonyme (commerciale).

Cinquième résolution

L'assemblée adopte les nouveaux statuts pour réaliser les précédentes résolutions pour leur donner la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ME-SECURITY S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Ehlerange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront

imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'étude, la fabrication, le montage, la pose, l'entretien, la réparation, la vente, le commerce et la location de tous matériels, appareils ou pièces, sous toutes formes ayant trait directement ou indirectement à l'électrotechnique, l'électronique, l'informatique et le matériel de sécurité pour le bâtiment, notamment protection contre l'incendie et l'infiltration d'eau et de gaz.

Elle peut s'associer avec ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet. Elle peut participer dans des sociétés ayant le même objet.

La société pourra d'une manière générale faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million cinq cent mille francs (1.500.000,- Francs) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- Francs) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

En cas de cession d'actions pour quelque cause que ce soit, les cessions d'actions à des tiers sont soumises à un droit de préemption des actionnaires, droit de préemption réglementé comme suit:

- à la fin de chaque exercice, les actionnaires déterminent à l'unanimité la valeur des actions de la société. Une fois fixée, cette valeur restera la même jusqu'à une prochaine fixation intervenue d'un commun accord des actionnaires, nouvelle fixation qui pourra intervenir au plus tôt à la fin du prochain exercice.

- cette valeur fixée d'un commun accord entre actionnaires constitue le prix à payer par les coactionnaires en cas d'exercice du droit de préemption.

- pour permettre à ces coactionnaires d'exercer leur droit de préemption, le cédant notifié à la société ainsi qu'à ces coactionnaires le projet de cession en indiquant les nom, prénom et domicile du cessionnaire envisagé, le nombre d'actions dont la cession est projetée.

- chacun des coactionnaires a le droit de notifier au cédant dans les trente jours le nombre d'actions qu'il est disposé à acquérir.

Titre II.- Administration, surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 mai à 15.00 heures à Ehlerange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Sixième résolution

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Nicolas Bour, prénommé.

b) Monsieur Romain Schumacher, prénommé.

c) Madame Jeannette Pepin, prénommée.

Monsieur Nicolas Bour, prénommé, est nommé administrateur-délégué qui peut engager la société conformément à l'article 10 des statuts.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

5) Le siège social de la société est fixé à Ehlerange, Zaré-Ouest.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à soixante-dix mille francs (70.000,- Francs).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Bour, P. Huss, R. Schumacher, J. Pepin, P. Respondek, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 27 octobre 1998, vol. 414, fol. 2, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 12 novembre 1998.

A. Biel.

(48252/203/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

PAINTLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

N. Muller.

(48265/224/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

PEINTURE GUY LAMARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4961 Clemency, 15, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 51.848.

Le bilan au 21 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 1998, vol. 133, fol. 89, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1998.

Signatures.

(48267/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

PNEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 59.308.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Signatures.

(48272/779/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

PHITEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.990.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour PHITEX S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(48269/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

PHITEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.990.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour PHITEX S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(48270/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

PHITEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.990.

L'assemblée générale statutaire du 16 mai 1997 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 13 novembre 1998.

Pour PHITEX S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48271/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

M & C INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 32.920.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 novembre 1998

- La démission de la société CORPORATE MANAGEMENT CORP de son poste d'administrateur de la société a été acceptée. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat. Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé demeurant à L-Bertrange, a été nommé administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

- Monsieur Eric Vanderkerken est nommé administrateur-délégué de la société. Il est dès lors habilité à engager la société par sa seule signature.

- Le siège de la société a été transféré du 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 28, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48251/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

PERLMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.897.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour PERLMAR S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

(48268/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

KALON B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Résolution du Conseil d'Administration de KALON B.V.

Les soussignés, EQUITY TRUST CO. N.V., Richard Gijsbert Martinus Cornelis Ridder van Rappard, Mark Stanworth, Pierre Marie Malmartel et Jean Robert Bayle, agissant en leur capacité de membres du Conseil d'Administration plénier de KALON B.V. («la Compagnie»), une société à responsabilité limitée, d'une structure ordinaire ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son siège d'exploitation à Officia I, De Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam, Pays-Bas, ont adopté les résolutions suivantes hors réunion:

Tandis que:

- (a) Stevan Fowler a démissionné comme Gérant de KALON B.V. LUXEMBOURG BRANCH;
- (b) La Compagnie désire nommer Joseph El Gammal comme Gérant de KALON B.V. LUXEMBOURG BRANCH;
- (c) La Compagnie désire autoriser Joseph El Gammal à prendre toutes les actions nécessaires à l'enregistrement des changements susmentionnés.

Il a été résolu ce qui suit:

- 1. d'accepter la démission de Steven Fowler comme Gérant de KALON B.V. LUXEMBOURG BRANCH;
- 2. de nommer Joseph El Gammal comme Gérant de KALON B.V. LUXEMBOURG BRANCH;
- 3. d'autoriser Joseph El Gammal à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en effet les résolutions ci-dessus, incluses, mais non limitées, à l'enregistrement auprès du Tribunal d'Arrondissement et de faire le nécessaire pour que la résolution soit publiée dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Signé le 30 octobre 1998.

EQUITY TRUST CO. N.V. R. G. M. C. Ridder van Rappard
Signature

M. Stanworth P. M. Malmartel J. R. Bayle

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48241/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

HANS KLAESER LUXEMBURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7224 Walferdingen, 91, rue de l'Eglise.

H. R. Luxemburg B 29.143.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den fünften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz zu Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KLAESER INTERNATIONALE FACHSPEDITION UND FAHRZEUGBAU, GmbH, mit Sitz in D-45699 Herten, Hohewardstrasse 333-335 (Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Franz Prost, expert-comptable, wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Herten, am 29. Oktober 1998.

Welche Vollmacht, vom Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent erklärte, als Bevollmächtigter des einzigen Gesellschafters der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HANS KLAESER LUXEMBURG, GmbH, mit Sitz in L-7224 Walferdingen, 91, rue de l'Eglise, R. C. Luxemburg, Sektion B Nummer 29.143,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 27. Oktober 1988, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 17 vom 21. Januar 1989, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunden, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 29. Dezember 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 259 vom 2. August 1990, und am 30. November 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 53 vom 8. Februar 1994,

zu handeln und ersuchte den amtierenden Notar den vom einzigen Gesellschafter gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Beschluss

Der Gesellschafter erklärt, dass auf Grund einer Urkunde, aufgenommen durch den in Recklinghausen (Deutschland) residierenden Notar Dieter Schorn am 29. September 1998, Herr Hans Klaeser, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-45699 Herten, Hohewardstrasse 333-335 (Deutschland), sämtliche zwanzig tausend (20.000) ihm gehörende Anteile der vorbezeichneten Gesellschaft HANS KLAESER LUXEMBURG, GmbH an die vorbezeichnete Gesellschaft KLAESER INTERNATIONALE FACHSPEDITION UND FAHRZEUGBAU, GmbH abgetreten hat.

Demzufolge hat Artikel sechs der Satzung nunmehr folgenden Wortlaut:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwanzig Millionen Franken (20.000.000,- Fr.), eingeteilt in zwanzig tausend (20.000) Anteile zu je ein tausend Franken (1.000,- Fr.), gezeichnet durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KLAESER INTERNATIONALE FACHSPEDITION UND FAHRZEUGBAU, GmbH, mit Sitz in D-45699 Herten, Hohewardstrasse 333-335 (Deutschland).»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zwanzig tausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparanten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Prost, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 novembre 1998, vol. 504, fol. 63, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 19. November 1998.

J. Seckler.

(48242/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

LAURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.

R. C. Luxembourg B 53.484.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 16 janvier 1998, enregistré à Luxembourg A. C., le 20 janvier 1998, volume 502, folio 13, case 3, que:

- L'assemblée des associés a accepté la démission de Monsieur Frank Sevenig de sa fonction de gérant et lui donne décharge;

- Messieurs Nico Arend et Jean-Paul Lehnen ont été maintenus dans leur fonction de gérants de la société pour une durée illimitée;

- Conformément à l'article 10 des statuts, la société ne sera valablement engagée à l'égard des tiers que par la signature conjointe des deux gérants.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

F. Baden.

(48244/200/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

MERIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 51, rue des Glacis.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 9 octobre 1998

L'Assemblée est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Giorgio Brunelli

L'Assemblée nomme Madame Sandrine Le Nenan, secrétaire et désigne Monsieur Giuseppe Tommasi, Scrutateur, tous présents et acceptants.

Le Président constate qu'il résulte d'une liste de présence signée par les Actionnaires que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, de sorte que la présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son Ordre du Jour, même en l'absence de convocations préalables, tous les Actionnaires se reconnaissant dûment informés de l'Ordre du Jour.

Ordre du Jour:

1. Présentation et approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.

2. Présentation et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes clôturé au 28 février 1998.

3. Décision concernant le résultat de l'exercice clôturé au 28 février 1998.

4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

5. Ratification de la cooptation de M. Adrien Schaus.

6. Divers.

Monsieur le Président donne lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes et fournit des détails explicatifs au sujet du Bilan, du Compte de Profits et Pertes et des Annexes soumis à la présente Assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

Deuxième résolution

Approbation du Bilan, du Compte de Profits et Pertes et des Annexes au 28 février 1998 tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Report à nouveau de la perte de l'exercice s'élevant à LUF 465.576,-.

Quatrième résolution

Décharge de leur gestion est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Cinquième résolution

L'Assemblée ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration du 29 mai 1998 de M. Adrien Schaus dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 1999.

Aucun autre sujet n'étant abordé et personne n'ayant d'objection, le Président lève la séance à 11 heures trente.

Le Secrétaire donne lecture du présent Procès-Verbal.

<i>Le Président</i>	<i>Le Scrutateur</i>	<i>Le Secrétaire</i>
Signature	Signature	Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 35, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48253/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

METALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5874 Hesperange, 16, rue Adolphe Reding.

R. C. Luxembourg B 8.541.

Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 26 juillet 1969, acte publié au Mémorial C n° 187 du 5 novembre 1969, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 1983, acte publié au Mémorial C n° 247 du 29 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 mars 1984, acte publié au Mémorial C n° 169 du 26 juin 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 15 du 18 janvier 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 juillet 1985, acte publié au Mémorial C n° 241 du 22 août 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mars 1998, acte publié au Mémorial C n° 452 du 22 juin 1998.

Le bilan au 31 août 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METALUX S.A.
KPMG Experts Comptables
Signature

(48255/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

METALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5874 Hesperange, 16, rue Adolphe Reding.

R. C. Luxembourg B 8.541.

Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 26 juillet 1969, acte publié au Mémorial C n° 187 du 5 novembre 1969, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 1983, acte publié au Mémorial C n° 247 du 29 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 mars 1984, acte publié au Mémorial C n° 169 du 26 juin 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 15 du 18 janvier 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 juillet 1985, acte publié au Mémorial C n° 241 du 22 août 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mars 1998, acte publié au Mémorial C n° 452 du 22 juin 1998.

Le bilan au 31 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METALUX S.A.
KPMG Experts Comptables
Signature

(48256/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

SPURA S.A.H. (anc. MPF INTERNATIONAL LUX CONSULT S.A.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 27 octobre 1998, enregistré à Capellen en date du 30 octobre 1998, volume 414, folio 3, case 6,

- que l'assemblée a décidé de changer la dénomination sociale de la société en SPURA S.A.H. et par conséquent le premier alinéa de l'article premier des statuts aura dorénavant la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de SPURA S.A.H.»

- que l'assemblée a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

- que l'assemblée a décidé d'accepter la démission des administrateurs actuellement en place et leur a accordé décharge pour l'accomplissement de leur mandat.

- que l'assemblée a décidé de nommer trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Irfan Cavkic, industriel, demeurant à 77000 Bihac, Jablanska Ulica 301.

- Monsieur Ralph Schantel, comptable, demeurant à 70794 Filderstadt, Bahnhofstrasse 18.

- Monsieur Dzeladin Zulic, commerçant, demeurant à 88250 Weingarten, 8, Döllegasse.

- que l'assemblée a décidé d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en place et lui a accordé décharge pour l'accomplissement de son mandat.

- que l'assemblée a décidé de nommer Madame Charlotte Schantel, secrétaire, demeurant à 70794 Filderstadt, Bahnhofstrasse 18, comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 12 novembre 1998.

A. Biel.

(48261/203/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

SPURA S.A.H. (anc. MPF INTERNATIONAL LUX CONSULT S.A.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48262/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

LUXALITH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5535 Remich, 8, Impasse de Saint François.

R. C. Luxembourg B 52.492.

Monsieur P. Zacharie déclare démissionner de ses fonctions d'administrateur au sein de la Société et ce à compter de ce jour.

P. Zacharie.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1998, vol. 513, fol. 58, case 7. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48245/797/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

LUXALITH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5535 Remich, 8, Impasse de Saint François.

R. C. Luxembourg B 52.492.

Je soussigné Heinzle Gérard, demeurant au 8, Impasse Saint François à L-5535 Remich, propriétaire de 1.250 actions et tous droits rattachés, chacune d'une valeur nominale de 1.000 F, numérotés de 1 à 1250, pour les avoir acquises par voie de transfert, de la société LUXALITH S.A., («la société») domiciliée au 8, Impasse Saint François à Remich, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.492.

Lesdites actions ont été libérées du quart de leur valeur nominale le 10 octobre 1995.

Cède et transfère 125 actions et droits attachés de ladite société, numérotés de 1 à 125, au cessionnaire qui accepte lesdites actions et tous droits rattachés:

MARBLEDRIVE LIMITED, au capital de STG £ 100,00, avec siège social à Dublin (Irlande), certificat d'incorporation N° 293.841.

La propriété et la jouissance desdites actions sont effectives à compter de ce jour.

Fait à Strassen, le 30 septembre 1998.

G. Heinzle
Cédant

MARBLEDRIVE LIMITED
Cessionnaire
G. Heinzle
Le Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1998, vol. 513, fol. 94, case 8. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48246/797/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

LUXALITH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5535 Remich, 8, Impasse de Saint François.
R. C. Luxembourg B 52.492.

Monsieur Sahir Hocine accepte ses fonctions d'Administrateur au sein de la Société et ce à compter de ce jour.

Pour EUROCONCEPT INTERNATIONAL INC.

S. Hocine

Le Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1998, vol. 513, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48247/797/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

LUXALITH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5535 Remich, 8, Impasse de Saint François.
R. C. Luxembourg B 52.492.

Monsieur G. Heinzle déclare par la présente, accepter ses fonctions d'administrateur au sein de la Société et ce à compter de ce jour.

Pour MARBLEDRIIVE LIMITED

G. Heinzle

Le Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1998, vol. 513, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(48248/797/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

LUXALITH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5535 Remich, 8, Impasse de Saint François.
R. C. Luxembourg B 52.492.

EXTRAIT

La société à responsabilité limitée LUXALITH, S.à r.l., avec siège social à L-5535 Remich, 8, Impasse de Saint François, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, sous la dénomination de SAVMO LUX S.A. en date du 10 octobre 1995, publié au Mémorial C numéro 633 du 12 décembre 1995;

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 616 du 6 novembre 1997

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 13 novembre 1998,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1998, volume 846, folio 8, case 7,

que l'objet social de la société a été modifié de sorte que l'article quatre premier alinéa des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 4. 1^{er} Alinéa.** La société a pour objet l'étude, l'installation, la réalisation, la vente d'équipements et de matériaux, l'exploitation et l'entretien dans les activités du génie civil et climatique se rattachant directement ou indirectement auxdites activités, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Kessler.

(48249/219/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

LUXALITH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5535 Remich, 8, Impasse de Saint François.
R. C. Luxembourg B 52.492.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 1998.

F. Kessler.

(48250/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

LIKÖRFABRIK KROATZBEERE, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 7.773.

Unter Überreichung einer Ausfertigung meiner Urkunde Ur.- Nr. 1094 für 1998 vom heutigen Tage wird zur Eintragung in das Firmenregister hiermit folgendes angemeldet:

1. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist durch Gesellschafterbeschluss aufgelöst worden und in Liquidation getreten.

2. Der bisherige Geschäftsführer wird abberufen.

3. Zum Liquidator der aufgelösten Gesellschaft wird bestellt Herr Arno Moritz Thienelt, geboren am 14. Mai 1935, Fabrikant, wohnhaft in D-41564 Kaarst, Kroatzbeerweg 1.

Es wird hiermit versichert, dass ich nicht wegen einer Konkurstat (Bankrott, Verletzung der Buchführungspflicht, Gläubigerbegünstigung, Schuldnerbegünstigung) verurteilt worden bin, dass mir zur Zeit weder durch gerichtliches Urteil noch durch vollziehbare Entscheidung einer Verwaltungsbehörde die Ausübung eines Berufes, Berufszweiges, Gewerbes oder Gewerbeszweiges untersagt ist und dass ich über meine unbeschränkte Auskunftspflicht gegenüber dem Gericht durch die Urkundsperson belehrt worden bin.

Als Liquidator zeichne ich meinen Namen wie folgt: Unterschrift.

Der Urkundsnotar, dessen Vertreter im Amt und Amtsnachfolger werden ermächtigt, die Urkunde zum Zwecke der - Dritten gegenüber nicht nachzuweisenden - Durchführung zu ergänzen und abzuändern sowie sämtliche hierzu erforderlichen oder zweckdienlichen Erklärungen gegenüber dem Handelsregister und Dritten abzugeben und in Empfang zu nehmen. Die firmenregisterlichen Benachrichtigungen sollen nach den Weisungen des beglaubigenden Notars übersandt werden.

Die Kosten sind von der Firma zu erheben, deren Anschrift L-6581 Rosport, 2, rue Neuve ist.

Düsseldorf, den 28. April 1998.

Unterschrift.

URNr. 1095 für 1998.

Auf Grund vor mir erfolgter Fertigung, und zwar sowohl im Text wie unter demselben, beglaube ich hiermit die vorstehende Namensunterschrift des mir von Person bekannten Herrn Arno Moritz Thienelt, geboren am 14. Mai 1935, Fabrikant, wohnhaft in D-41564 Kaarst, Kroatzbeerweg 1.

Düsseldorf, den 29. April 1998.

Der Notar
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 35, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48243/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

POLARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 45.430.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 33, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Signature.

(48273/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

POLARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 45.430.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 1998 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance le 27 juin 1997, date à laquelle l'assemblée aurait dû se réunir, conformément aux statuts de la société, pour approuver les comptes annuels de la société et que conformément aux dispositions prévus par la loi le commissaire aux comptes a continué son mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée ratifie cette décision. Le mandat du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée décide de renouveler pour un terme d'un an le mandat de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 1999.

Requisition aux fins de dépôt au registre du commerce et de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 17 novembre 1998.

Le Conseil d'Administration
R. Tonelli
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 33, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48274/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

POLOWANIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.757.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour POLOWANIE S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(48275/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

POLOWANIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.757.

L'assemblée générale statutaire du 13 mai 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 13 novembre 1998.

Pour POLOWANIE S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48276/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

PRIMET (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.133.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour PRIMET (LUXEMBOURG) S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(48277/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

PRIMET (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.133.

L'assemblée générale statutaire du 15 avril 1998 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Guy Fasbender en remplacement de Monsieur Vincenz Arnó.

Luxembourg, le 13 novembre 1998.

Pour PRIMET (LUXEMBOURG) S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48278/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

PROPERTIES INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2143 Luxembourg, 8, rue Laurent Ménager.
R. C. Luxembourg B 57.261.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 33, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

(48282/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

PROGRES FAMILIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 7.361.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour PROGRES FAMILIAL S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(48279/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

PROGRES FAMILIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 7.361.

L'assemblée générale statutaire du 13 mai 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 13 novembre 1998.

Pour PROGRES FAMILIAL S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48280/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

RAMIREZ-INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 27, rue du Pont Rémy.

Constituée par-devant Me Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 6 mars 1997, acte publié au Mémorial C n° 348 du 3 juillet 1997.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAMIREZ-INVESTMENTS, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(48283/537/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

RMC FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 32.347.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding luxembourgeoise RMC FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 32.347, constituée suivant acte reçu en date du 13 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 170 du 23 mai 1990.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Rehm, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Stéphane Carlucci, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie Issumo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. La liste de présence et les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 4.000 (quatre mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la société à concurrence de USD 231.000,- (deux cent trente et un mille dollars des Etats-Unis) pour le porter de USD 4.000.000,- (quatre millions de dollars des Etats-Unis) à USD 4.231.000,- (quatre millions deux cent trente et un mille dollars des Etats-Unis) par l'émission de 231 (deux cent trente et une) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars des Etats-Unis) par action, à souscrire et à libérer intégralement par apport en numéraire.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3. Renouvellement de l'autorisation octroyée au Conseil d'Administration de procéder à l'augmentation du capital social en une ou plusieurs tranches dans les limites du capital autorisé, pendant une période de cinq ans, à partir de la date de publication du présent acte au Mémorial.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 231.000,- (deux cent trente et un mille dollars US) en vue de le porter de son montant actuel de USD 4.000.000,- (quatre millions de dollars US) à USD 4.231.000,- (quatre millions deux cent trente et un mille dollars US), par la création et l'émission de 231 (deux cent trente et une) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes l'actionnaire majoritaire, ici représentée par Madame Nathalie Rehm, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

lequel, par sa représentante susnommée, a déclaré souscrire les 231 (deux cent trente et une) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société RMC FINANCE HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de USD 231.000,- (deux cent trente et un mille dollars US) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le montant du capital social souscrit est de USD 4.231.000,- (quatre millions deux cent trente et un mille dollars US), représenté par 4.231 (quatre mille deux cent trente et une) actions de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation octroyée au Conseil d'Administration de procéder à l'augmentation du capital social en une ou plusieurs tranches dans les limites du capital autorisé, lequel a été fixé à USD 40.000.000,- (quarante millions de dollars US) lors de la constitution de la société, et ceci pendant une nouvelle période de cinq ans, débutant à partir de la date de publication du présent acte au Mémorial C.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Rehm, S. Carlucci, V. Issumo, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 112S, fol. 21, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1998.

J. Elvinger.

(48286/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

RMC FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 32.347.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

(48287/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

RECORDFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 57.032.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48284/010/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

RECORDFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 57.032.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
réunie au siège social à Luxembourg, le 19 octobre 1998 à 10h00*

Réconduction des mandats de Monsieur Luigi Stolfi, Madame Nicoletta Stolfi, Madame Donatella Stolfi et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1999.

Luxembourg, le 19 octobre 1998.

Pour la société
M. Stolfi
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 30, case 5. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48285/010/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

ROYALE UAP IARD, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 septembre 1998,
tenue au 7, rue de la Chapelle à Luxembourg*

2° Ratification

Les délibérations du Conseil de la société mère ROYALE UAP S.A., relatives à la société ROYALE UAP IARD sont approuvées.

Luxembourg, le 17 novembre 1998.

Pour extrait conforme
G. Blampain
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 35, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48289/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

ROYALE UAP IARD, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

Extrait de la résolution circulaire du 25 septembre 1998

1. Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Gérard à l'issue du dernier conseil d'administration du 11 septembre 1998, les administrateurs soussignés désignent Monsieur Jean Prüm pour le remplacer et achever son mandat, et nomment celui-ci aux fonctions de Président du conseil d'administration de la société.

Luxembourg, le 17 novembre 1998.

Pour extrait conforme
G. Blampain
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 35, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48290/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

ROYALE UAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 septembre 1998, tenue à Luxembourg

3°) Démission - Cooptation d'Administrateurs.

Le Président communique les lettres du 14 juillet 1998 de MM. Michel Meyfroidt et Christian Defrancq présentant leur démission de leur fonction d'administrateur pour des raisons de convenance personnelle.

Le Conseil prend acte de ces décisions et remercie MM. Michel Meyfroidt et Christian Defrancq pour l'aide précieuse et efficace qu'ils ont apportée dans la gestion des sociétés ROYALE UAP.

Le Conseil à l'unanimité coopte MM. Willem Wynaendts et Patrick de Courcel comme administrateurs pour achever les mandats de MM. Meyfroidt et Defrancq.
Luxembourg, le 17 novembre 1998.

Pour extrait conforme
G. Blampain
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 35, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(48288/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

ROYALE UAP VIE, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 septembre 1998,
tenue au 7, rue de la Chapelle à Luxembourg*

2° Ratification

Les délibérations du Conseil de la société mère ROYALE UAP S.A., relatives à la société ROYALE UAP IARD sont approuvées.

Luxembourg, le 17 novembre 1998.

Pour extrait conforme
G. Blampain
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 35, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48291/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

ROYALE UAP VIE, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

Extrait de la résolution circulaire du 25 septembre 1998

1. Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Gérard à l'issue du dernier conseil d'administration du 11 septembre 1998, les administrateurs soussignés désignent Monsieur Jean Prüm pour le remplacer et achever son mandat, et nomment celui-ci aux fonctions de Président du conseil d'administration de la société.

Luxembourg, le 17 novembre 1998.

Pour extrait conforme
G. Blampain
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 35, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48292/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

RTV DACIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 63.719.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise à l'unanimité des associés que le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

David Williams, domicilié à Londres, GB.

Todd Stump, domicilié à Chicago, USA.

Heather Potters, domiciliée à Varsovie, Pologne.

Pawel Galecki, domicilié à Varsovie, Pologne.

Paul Opris, domicilié à Bucarest, Roumanie.

Adrian Grad Delenau, domicilié à Montréal, Canada.

Adrian Georgescu, domicilié à Bucarest, Roumanie.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Luxembourg
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1998, vol. 514, fol. 16, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48293/502/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

SAMOFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.093.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(48294/273/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

SCOMTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 36, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 47.781.

Constituée par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 20 mai 1994, acte publié au Mémorial C no 375 du 3 octobre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SCOMTECH, S.à r.l.

Signature

(48295/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

SCOMTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 36, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 47.781.

Constituée par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 20 mai 1994, acte publié au Mémorial C no 375 du 3 octobre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SCOMTECH, S.à r.l.

Signature

(48296/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

SELWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.285.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SELWER S.A., tenue l'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), le 10 novembre 1998, à 11.00 heures, à son siège social à Luxembourg, que:

Première résolution

A l'unanimité l'Assemblée approuve les comptes et affectations de l'exercice 1997.

Deuxième résolution

A l'unanimité l'Assemblée donne décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission des administrateurs ci-dessous, accepte et confirme que décharge leur est donnée pour leur mandat.

- Monsieur Gilles Bouneou,
- Monsieur Benoît Arnaune-Guillot.

Quatrième résolution

A l'unanimité, l'Assemblée décide de nommer administrateurs pour une durée de trois (3) années.

- Monsieur Guy Caprasse, demeurant à Wasserbillig (GDL),
- Monsieur Jean-Charles Del Col, demeurant à Villiers Le Brouillet en Belgique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Signature

Le Président

Signature

Le scrutateur

Signature

Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 27, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48299/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.388.

Suite aux résolutions adoptées à l'assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 1998, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Todd Mansfield;
- Jeremy J. Plummer;
- William D. Sanders;
- Christopher W. House III;
- W. Joseph Houlihan.

Leur mandat expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1999.

Le conseil d'administration a désigné comme administrateurs-délégués:

- Todd Mansfield;
- Jeremy J. Plummer;

Le conseil d'administration a nommé comme Senior Vice-Présidents:

- Marc Jason;
- Gerald R. Morgan;
- David A. Roth;
- Christophe Tanghe;
- Robert I.S. Meyer.

Les personnes suivantes ont été nommées comme Vice-Présidents:

- Eleanor Evans;
- Susan P.S. Liow;
- Andrew Walker;
- Nigel Pope;
- Geoffrey Fink;
- David Hicks.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature d'un des administrateurs-délégués, Senior vice-Presidents ou Vice-Presidents.

Pour SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY
MANAGEMENT S.A.

J.J. Plummer T.W. Mansfield

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 34, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48297/250/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

SEFOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 53.742.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 5 janvier 1996, acte publié au Mémorial C no 193 du 17 avril 1996, modifié par-devant le même notaire en date du 5 décembre 1997, acte publié au Mémorial C no 214 du 6 avril 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEFOLUX, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

(48298/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

TRADICAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 63.576.

Mr Vassilis Scordalos, ingénieur, demeurant à B-2140 Borgerhout/Anvers, 14 Harentalsebaan est nommé gérant de la société en remplacement de Mr Molla Huseyin, Jozef Copstraat 14, B-2660 Anvers.

FIGEDOM, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48313/698/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

UNIVERSAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - Monsieur Jean-Marie Detourbet, manager, demeurant à Luxembourg;

2.- Monsieur Jérôme Guez, directeur financier, demeurant à L-3429 Dudelange, 185, route de Burange;

actionnaires et propriétaires actuels, savoir:

a) Monsieur Jean-Marie Detourbet, prredit, de cinq cents actions au porteur (500) représentées par le certificat au porteur numéro 1;

b) et Monsieur Jérôme Guez, prredit, de cinq cents actions au porteur (500) représentées par le certificat au porteur numéro 2;

de la société anonyme UNIVERSAL SERVICES S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, Résidence Béatrix, 241, route de Longwy,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juin 1997, numéro 897 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 1997, volume 832, folio 88, case 9, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

Les comparants sub-nommés 1 et 2, ont procédé à l'acte de cession d'actions au porteur objet des présentes.

Cession d'actions

I. - Monsieur Jean-Marie Detourbet, prredit, déclare qu'il est actionnaire de la prédite société anonyme UNIVERSAL SERVICES S.A., au capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), intégralement souscrit et libéré, à concurrence de cinq cents actions (500) au porteur de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs chacune, représentées par le certificat au porteur d'actions numéro 1.

II.- Monsieur Jérôme Guez, prredit, déclare qu'il est actionnaire de la prédite société anonyme UNIVERSAL SERVICES S.A., au capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), intégralement souscrit et libéré, à concurrence de cinq cents actions (500) au porteur de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs chacune, représentées par le certificat au porteur d'actions numéro 2.

III.- Monsieur Jean-Marie Detourbet, prredit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à la société de droit de l'Ile de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, avec siège social à 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71, Alofi/Niue

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 27 mai 1997 et inscrite au registre du commerce de l'Ile de Niue, n° 001957,

représentée par Monsieur Jean-Marie Detourbet, prredit,

agissant en qualité de mandataire de:

a) Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue;

b) et Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 18 juin 1997

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Alofi du 18 juin 1997,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

ici présent ce acceptant les cinq cents actions (500) au porteur sur les cinq cents actions (500) au porteur de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs chacune, représentées par le certificat au porteur d'actions numéro 1, lui appartenant dans la société anonyme UNIVERSAL SERVICES S.A.

IV.- Monsieur Jérôme Guez, prredit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à la société de droit de l'Ile de Niue dénommée DURBAN INC, avec siège social à 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71, Alofi/Niue,

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 24 septembre 1997 et inscrite au registre du commerce de l'Ile de Niue, n° 002268,

représentée par Monsieur Jérôme Guez, prredit,

agissant en qualité de mandataire de:

a) Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue;

b) et Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 24 septembre 1997,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Alofi du 24 septembre 1997,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

ici présent ce acceptant les cinq cents actions (500) au porteur sur les cinq cents actions (500) au porteur de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs chacune, représentées par le certificat au porteur d'actions numéro 2, lui appartenant dans la société anonyme UNIVERSAL SERVICES S.A.

IV.- Les sociétés de droit de l'Ile de Niue dénommées DUSTIN INVEST INC et DURBAN INC, prédites, représentées comme indiquée ci-dessus, cessionnaires prénommées, sont propriétaires à compter d'aujourd'hui des actions cédées et elles auront droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Elles sont subrogées dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées.

V.- a) Monsieur Jean-Marie Detourbet, prêtre, a remis, à la société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, prêtre, représentée comme indiquée ci-dessus, cessionnaire prénommée, par simple tradition, le certificat au porteur numéro 1 représentant cinq cents actions (500) au porteur, ce que Monsieur Jean-Marie Detourbet, prêtre, reconnaît et en donne, en tant que de besoin, bonne et valable quittance avec décharge de responsabilité pleine et entière au cédant et au notaire instrumentant, de manière que ceux-ci ne puissent nullement être inquiétés ni recherchés à ce sujet;

b) Monsieur Jérôme Guez, prêtre a remis à la société de droit de l'Île de Niue dénommée DURBAN INC, prêtre, représentée comme indiquée ci-dessus, cessionnaire prénommée, par simple tradition, le certificat au porteur numéro 2 représentant cinq cents actions (500) au porteur, ce que Monsieur Jérôme Guez, prêtre, reconnaît et en donne, en tant que de besoin, bonne et valable quittance avec décharge de responsabilité pleine et entière au cédant et au notaire instrumentant, de manière que ceux-ci ne puissent nullement être inquiétés ni recherchés à ce sujet.

VI.- De ce qui précède, il y a lieu de modifier le paragraphe «souscription et libération» comme suit:

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- la société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, prêtre, cinq cents actions (certificat n° 1)	500 actions
2.- la société de droit de l'Île de Niue dénommée DURBAN INC, prêtre, cinq cents actions (Certificat n° 2)	500 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jean-Marie Detourbet, prêtre, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Jérôme Guez, prêtre.

Le bureau ayant été Constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prêtre liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'objet social.
- 2.- Acceptation de la démission des trois administrateurs et de l'administrateur-délégué.
- 3.- et Nomination de trois nouveaux administrateurs.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prêtre société, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'objet social de la société et de donner à l'article quatre des statuts, la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations immobilières, ainsi que l'importation, l'exportation, toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits ou marchandises, à l'exception de matériel militaire.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prêtre société, à l'unanimité des voix, accepte à compter de ce jour, les démissions savoir:

- 1.- a) de Monsieur Jérôme Guez, prêtre;
- b) de Monsieur Jean-Marie Detourbet, prêtre;
- c) et de la société anonyme INTERNATIONAL TRADE PARTNERS, avec siège social à L-3378 Livange, CO/ITP SA, centre d'affaires «le 2000»,

constituée originellement sous la dénomination de CIRECOM INTERNATIONAL S.A., en vertu d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 17 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 250, du 25 juin 1994,

et modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 410, du 28 août 1995;

de leurs fonctions d'administrateurs et leur donne quitus de leur gestion jusqu'à ce jour;

2.- et de Monsieur Jean-Marie Detourbet, prêtre, de sa fonction d'administrateur-délégué et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prêtre société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouveaux administrateurs à partir de ce jour, savoir:

- a) la société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, prêtre, représentée comme indiquée ci-dessus;

b) la société de droit de l'Île de Niue dénommée DURBAN INC, prédite, représentée comme indiquée ci-dessus;
 c) et la société de droit des Îles Vierges Britanniques dénommée LENDL FINANCE LTD, avec siège social à Tortola, Îles Vierges Britanniques,
 constituée en vertu d'un acte reçu en date du 2 janvier 1997 et inscrite au registre du commerce de Tortola, représentée par:

a) Madame Catalina Greenlaw, demeurant à Tortola;
 b) et Madame Darlene Bayne, demeurant à Tortola;
 agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles elles ont été nommées en date du 18 juin 1997,
 non présentes ici représentées par Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola le 18 juin 1997,
 dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée;
 Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2002.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs ont désigné, à l'unanimité des voix, en conformité des pouvoirs conférés par les actionnaires, comme administrateur-délégué, la société de droit de l'Île de Niue dénommée DURBAN INC, prédite, représentée comme indiquée ci-dessus,
 ainsi qu'il résulte de l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration en date du 9 septembre 1998,
 lequel extrait, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé.
 Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2002.
 Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de quarante mille (40.000,-) francs.

Mention

Mention du présent acte de cession d'actions sera consenti partout où besoin sera.
 Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
 Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.
 Signé: J.-M. Detourbet, J. Guez, J.-M. Cambier, P. Bonnet, N. Muller.
 Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 1998, vol. 844, fol. 31, case 12. — Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 1998. N. Muller.
 (48319/224/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

UNIVERSAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 20 novembre 1998.
 (48320/224/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

ADELIE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize octobre.
 Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société ESTOURNEL NOMINEES N.V., avec siège social à Caracasbaaiweg 199, P.O. Box 6050, Curaçao, Antilles néerlandaises,
 ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant à Woippy,
 en vertu d'un pouvoir donné à Luxembourg, le 13 octobre 1998.
2. La société REPARADE NOMINEES N.V., avec siège social à Caracasbaaiweg 199, P.O. Box 6050, Curaçao, Antilles néerlandaises,
 ici représentée par Monsieur Régis Galiotto préqualifié,
 en vertu d'un pouvoir donné à Luxembourg, le 13 octobre 1998,

lesquelles procurations, signées ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme, sous la dénomination de ADELIE INVESTISSEMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie du capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mardi du mois de mai à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. La société ESTOURNEL NOMINEES N.V., préqualifiée, une action	1
2. La société REPARADE NOMINEES N.V., préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Roeland P. Pels, Maître en droit, demeurant à L-2124 Luxembourg, 24, rue des Maraîchers.

b) Monsieur Dirk C. Oppelaar, Maître en droit, demeurant à L-1331 Luxembourg, 15A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

c) Madame Anne Compère, employée, demeurant à B-6700 Arlon, 20B, rue des Mélèzes.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société VGD LUXEMBOURG, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil quatre.

5.- Le siège social est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1998, vol. 111S, fol. 78, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 13 novembre 1998.

P. Bettingen.

(48329/202/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 1998.

**WEAR INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. WEAR INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 60.276.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding WEAR INVESTMENT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange, R. C. Luxembourg section B numéro 60.276, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 30 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 617 du 6 novembre 1997, avec un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Medjoub Chani, juriste-fiscaliste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Adam Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

2.- Modification de la dénomination sociale pour adopter celle de WEAR INVESTMENT S.A.

3.- Modification afférente de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en WEAR INVESTMENT S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de WEAR INVESTMENT S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Chani, M.-J. Leiten, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 novembre 1998, vol. 504, fol. 59, case 5. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 1998.

J. Seckler.

(48321/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**WEAR INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. WEAR INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 60.276.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 1998.

J. Seckler.

(48322/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

BOUTON D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 18, rue du Marché-aux-Herbes.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1. - Madame Céline Chourlet, artiste-peintre, demeurant à L-5440 Remerschen, 103, Wäistrooss,

ici représentée par Madame Christel Henon, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 16 novembre 1998;

2.- Monsieur Jean-François Auguste Ducos, marchand de tableaux, demeurant à L-5440 Remerschen, 103, Wäistrooss,

ici représenté par Madame Christel Henon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Lesquelles procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}. - Objet, Raison sociale et Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet au Luxembourg, mais aussi à l'étranger, la commercialisation de toutes oeuvres artistiques et en particulier la peinture, la décoration de meubles et objets meublants, la sculpture et les arts plastiques, le design vestimentaire et d'intérieur, la poésie, la chanson. Elle a aussi pour objet la participation par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location de gérance. La société peut également procéder à toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières qui sont en relation directe ou indirecte avec son objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de BOUTON D'OR, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social et parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par:

1. - Madame Céline Chourlet, prénommée, deux cents parts sociales	200
2.- Monsieur Jean-François Auguste Ducos, prénommé, trois cents parts sociales	300
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes ces parts ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les parties reconnaissent expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non-associés que moyennant un accord unanime de tous les autres associés.

a) Toute cession de part sociale doit être constatée par écrit. La cession n'est rendue opposable à la société qu'après avoir été signifiée conformément à l'article 1690 du Code civil. Elle n'est opposable aux tiers qu'après l'accomplissement de cette formalité et, en outre, après publicité au registre de commerce et des sociétés.

b) Agrément de la cession - procédure de l'agrément de la cession.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, le projet de cession est notifié à la société et à chacun des associés par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le délai de huit jours à compter de cette notification, le gérant peut convoquer l'assemblée générale des associés pour qu'elle délibère sur le projet de cession des parts sociales, ou consulter les associés par écrit sur ce projet.

La décision de la société est notifiée au cédant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Si la société n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de trois mois à compter de la dernière des notifications prévue au présent alinéa, le consentement de la cession est réputé acquis.

c) Obligation d'achat ou de rachat des parts dans la cession quand la cession n'est pas agréée.

Lorsque la société a refusé de consentir la cession, les associés sont tenus, dans un délai de trois mois à compter de ce refus, d'acquiescer ou de faire acquiescer les parts. La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. Si dans le délai imparti, le ou les associés restants n'ont pas acquis les titres et n'ont pas agréé un tiers, l'associé cédant peut réaliser la cession initialement prévue.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont alors un droit de préemption au prorata de leur participation dans le capital restant de la société. La renonciation d'un ou de plusieurs associés à l'exercice de ce droit de préemption accroît le droit de préemption des autres associés proportionnellement à la participation de ces derniers dans la société.

Les associés restants doivent exercer ce droit de préemption endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé ou en cas de décès.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Transmission par décès.

En cas de décès d'un associé, la transmission des parts sociales par voie de succession est soumise à l'agrément des associés dans les conditions prévues à l'article 7 ci-avant. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant également la moitié du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution et liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commence ce jour et finira le 31 décembre 1999.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à la somme de trente-cinq mille (35.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le siège social est établi à L-1728 Luxembourg, 18, rue du Marché aux Herbes.

2.- Sont nommés gérants de la société:

a) Monsieur Jean-François Auguste Ducos, prénommé, gérant technique,

b) Madame Céline Chourlet, prénommée, gérant administratif.

La société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant pour les engagements qui ne dépassent pas cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-). Au-delà, la signature conjointe des deux gérants est requise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Henon, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 112S, fol. 32, case 3. — Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

E. Schlessler.

(48336/227/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 1998.

ALUGLOBE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALUGLOBE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo Bagni, Dottore commercialista, demeurant à Verona, Italie.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Catherine Desso, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire soussigné.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 422.300 (quatre cent vingt-deux mille trois cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que

l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Approbation du projet de scission publié au Mémorial C, n° 687 du 24 septembre 1998.
- 2) Renonciation au rapport et aux documents prévus aux articles 293, 294 (1), (2) et (4), 295(1) c), d) e), en conformité avec l'article 296 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.
- 3) Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
- 4) Approbation des statuts des sociétés bénéficiaires de la scission tels que publiés au Mémorial C, n° 687 du 24 septembre 1998.
- 5) Nomination des organes sociaux de la société.
- 6) Fixation du siège de la société.
- 7) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de scission publié au Mémorial C, n° 687 du 24 septembre 1998 sans restrictions.

Deuxième résolution

L'assemblée renonce au rapport et aux documents prévus aux articles 293, 294 (1), (2), (4) et 295 (1) c), d) e), ce conformément aux articles 296 et 307 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales, la scission est réalisée à la date du 27 octobre 1998 avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 relatif aux effets de la scission à l'égard des tiers.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve les statuts de la société tel qu'ils ont été publiés au Mémorial C, n° 687 du 24 septembre 1998.

Cinquième résolution

L'assemblée procède aux nominations suivantes:

1) Administrateurs:

- Monsieur Massimo Bagni, prénommé,
- Maître Victor Elvinger, prénommé,
- Maître Catherine Dessoï, prénommée.

2) Commissaire:

Maître Serge Marx, Avocat, demeurant à Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale de l'an 2004.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège de la société à l'adresse suivante:

- 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société ALUGLOBE INTERNATIONAL S.A. ainsi que du projet de scission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Bagni, V. Elvinger, C. Dessoï, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1998, vol. 111S, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

J. Elvinger.

(48332/211/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 1998.

ALUDORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALUDORE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo Bagni, Dottore commercialista, demeurant à Verona, Italie.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Catherine Desso, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire soussigné.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 422.300 (quatre cent vingt-deux mille trois cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Approbation du projet de scission publié au Mémorial C, n° 687 du 24 septembre 1998.

2) Renonciation au rapport et aux documents prévus aux articles 293, 294 (1), (2) et (4), 295 (1) c), d) e), en conformité avec l'article 296 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

3) Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

4) Approbation des statuts des sociétés bénéficiaires de la scission tels que publiés au Mémorial C, n° 687 du 24 septembre 1998.

5) Nomination des organes sociaux de la société.

6) Fixation du siège de la société.

7) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de scission publié au Mémorial C, n° 687 du 24 septembre 1998 sans restrictions.

Deuxième résolution

L'assemblée renonce au rapport et aux documents prévus aux articles 293, 294 (1), (2), (4) et 295 (1) c), d) e), ce conformément aux articles 296 et 307 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales, la scission est réalisée à la date du 27 octobre 1998 avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 relatif aux effets de la scission à l'égard des tiers.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve les statuts de la société tel qu'ils ont été publiés au Mémorial C, n° 687 du 24 septembre 1998.

Cinquième résolution

L'assemblée procède aux nominations suivantes:

1) Administrateurs:

- Monsieur Massimo Bagni, prénommé,

- Maître Victor Elvinger, prénommé,

- Maître Catherine Desso, prénommée.

2) Commissaire:

Maître Serge Marx, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale de l'an 2004.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège de la société à l'adresse suivante:

- 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société ALUDORE INTERNATIONAL S.A. ainsi que du projet de scission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Singé: M. Bagni, V. Elvinger, C. Desso, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1998, vol. 111S, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

J. Elvinger.

(48330/211/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 1998.

BERYSS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre novembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Bernard Discour, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

2.- Monsieur Stéphane Discour, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Observation est ici faite que Monsieur Stéphane Discour, non présent, est ici représenté par Monsieur Bernard Discour, prédit, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 4 novembre 1998, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme holding qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I: Dénomination, Siège Social, Objet, Durée**Art 1^{er}.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de BERYSS HOLDING S.A.**Art 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouve le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

La société peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés industrielles ou commerciales et leur prêter tous concours. La société peut acquérir, mettre en valeur et céder tous brevets et licences d'exploitation, ainsi que tous autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les holding companies.

Titre II: Capital, Actions**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), représenté par mille actions (1.000) de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V: Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11 heures et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année Sociale, Répartitions des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir le jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 1998.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Bernard Discour, prêté, neuf cent quatre-vingt-dix actions	990 actions
2.- Monsieur Stéphane Dicour, prêté, dix actions	10 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes ces actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluations des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs (60.000,-).

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un:

2.- Sont nommés Administrateurs pour six ans:

- a) Monsieur Bernard Discour, prèdit,
- b) Monsieur Stéphane Discour, prèdit,

c) et Madame Sandrine Discour, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, observation est ici faite que Madame Sandrine Discour, prédite, non présente, est ici représenté par Monsieur Bernard Discour, prèdit, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 novembre 1998,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Réunion du Conseil d'Administration

Les administrateurs tous présents ou représentés et acceptant leur nomination ont désigné, à l'unanimité des voix, en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, comme administrateur-délégué Monsieur Bernard Discour, prèdit.

3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- Monsieur Français David, réviseur d'entreprise, demeurant à Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes, expireront à l'assemblée générale de l'année 2004.

5.- L'adresse du siège social de la prédite société anonyme holding BERYSS HOLDING S.A. est fixée à L-1941 Luxembourg, CO/ITP. S.A., 241, route de Longwy.

Dont acte, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Discour, N.Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1998, vol. 844, fol. 100, case 10. – Reçu 12.500,- francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 1998.

N. Muller.

(48334/224/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 1998.

SKS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 29 octobre 1998, enregistré à Capellen en date du 4 novembre 1998, vol. 414, fol. 8, case 7,

- que l'assemblée a décidé de transférer le siège social de Luxembourg à Mamer,

- que l'assemblée a décidé de modifier le deuxième alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.»

- que l'assemblée a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

Capellen, le 13 novembre 1998.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(48300/203/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

SKS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

(48301/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.